



ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE DE FOOTBALL
Case postale 10 - 1211 GENEVE 8
Commission des arbitres
022/809 02 00 - Fax 022/809 02 02
internet : www.acgf.ch

DIRECTIVES CONCERNANT LE COACHING ET LE RAPPORT DE COACHING

1. L'inspecteur se présentera 45 minutes avant le match à l'arbitre en en JC pour le coaching ;
2. L'inspecteur se rendra 45 minutes avant le match et se présentera à la mi-temps du match à l'arbitre en en JA et JB pour le coaching ;
3. L'inspecteur se rendra 30 minutes avant le début du match et s'annoncera à la fin du match à l'arbitre en actifs pour le coaching ;
4. Les instructeurs se rendront 30 minutes avant le début du match et s'annonceront à la fin du match au trio d'arbitres pour le coaching, sauf directives spécifiques des responsables GEG et AA de la CA.
5. Lors de la pause le coach pourra déjà évaluer la prestation de la première mi-temps de l'arbitre ;
6. A la fin de la rencontre l'inspecteur devra :
 - Laisser 20 minutes pour la douche de l'arbitre et accomplir les tâches administratives du rapport (analyse, commentaires, notation etc...)
 - Le dialogue d'inspection se déroulera si possible dans le vestiaire ou dans un lieu « calme »
 - Les thématiques du rapport devront toutes être abordées ;
7. Les inspecteurs et instructeurs indiqueront à l'arbitre s'il répond oui/non aux attentes ;
8. L'évaluation définitive sera transmise immédiatement par l'inspecteur ou l'instructeur ;
9. Le rapport doit être rempli dans Clubcorner pour l'ensemble des arbitres ;
10. Au plus tard le mardi suivant le coaching, le rapport devra être rempli sur Clubcorner ;
11. Pour ce qui concerne les coachings d'arbitres en provenance d'autres cantons, l'instructeur remplira directement le rapport sur Clubcorner.